

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trente et un janvier deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22/01/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Pierre LANGLADE, Paul DUCHEZ, Arlette DEMAR, Jean-Claude BASSET, Henri PALA, Gérard BEAUBIER, Sylvie ALAMARGOT (en remplacement de Alain FAUCHER), Roger DESROCHE (en remplacement de Dominique GILLES), Jean-Louis BREGAINT, Chantal MOUNIER (en remplacement de Rémi JANDAUD), Michelle DEMONET (en remplacement de Gérard BARRAUD), Yves CHABRIER Camille DUDOGNON, Sylvette CHADELAUD, Michelle MONDIT, Hubert LEHMANN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Odette WENCLICK (en remplacement de Nadine MAGY), Alexandre MAZIN, Emmanuel POISSON, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement de Catherine GAUTHIER), Philippe STEYAERT, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Monique REIX-BUSSY.

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Jean-Pierre MORLON, Dominique DUNAUD, Valérie GIROIR, Catherine CELESTIN.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2013-002 : SYNDICAT MONTS ET BARRAGES – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'Arrêté Préfectoral du 28 décembre 2012 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu les statuts du Syndicat Monts et Barrages

Monsieur le Président annonce que suite à l'intégration des communes de Moissannes et Saint-Bonnet Briance dans le périmètre communautaire, il est nécessaire de délibérer pour désigner deux conseillers titulaires et deux conseillers suppléants supplémentaires pour siéger au comité syndical de Monts et Barrages.

Monsieur le Président annonce qu'il est nécessaire de désigner ainsi douze représentants titulaires et douze représentants suppléants pour siéger au Syndicat Monts et Barrages.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 33 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Elit les membres suivants pour siéger au Syndicat Mixte Monts et Barrages :

Titulaires	Suppléants
Patrick DESCHARLES	Valérie GIROIR
Bernard POUSSIN	Sylvie ALAMARGOT
Martine TANDEAU DE MARSAC	Gérard BEAUBIER
Hervé VALADAS	Jean-Pierre ESTRADÉ
Catherine CELESTIN	Arlette DEMAR
Bernard DUMONT	Daniel CHAPOULAUD
Alain FAUCHER	Henri PALA
Pierre LANGLADE	Michelle MONDIT
Jean-Pierre MORLON	Dominique DUNAUD
Jean-Luc HADJADJ	Sabine VINCENT
Rémi JANDAUD	Jean-Louis BREGAINT
Sylvette CHADELAUD	Camille DUDOGNON

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2012-047

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

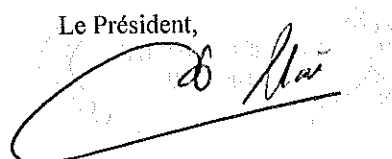
Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,


Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : SYNDICAT MONTS ET BARRAGES 6 DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Date de transmission de l'acte : 06/02/2013

Date de réception de l'accusé de
réception : 06/02/2013

Numéro de l'acte : 2013-002 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20130131-2013-002-DE

Date de décision : 31/01/2013

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions